

TÉMOIGNAGES

JEUDI 28 février 1957.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de m'avoir de nouveau choisi comme président. C'est un grand honneur, et je me réjouis de collaborer avec un comité aussi bien composé.

Il est coutumier de réduire à 10 le quorum de 15, que nous avons actuellement.

M. MACDONNELL (*Greenwood*): Je propose que le Comité recommande que son quorum soit réduit de 15 à 10, et que l'application de l'article 65 (1) d) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Vous avez entendu la proposition, messieurs. Êtes-vous tous en faveur? Aucune opposition?

La motion est adoptée.

C'est aussi la coutume de demander à la Chambre, à ce moment-ci, que le Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre. Quelqu'un veut-il bien présenter une motion à cette fin?

M. BALCOM: Pui-je proposer que le Comité sollicite la permission de se réunir pendant les séances de la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la motion, messieurs. Aucune opposition?

La motion est adoptée.

A ce stade, il est habituel, messieurs d'adopter une motion sollicitant l'autorisation de faire imprimer les procès-verbaux. Ne pourrions-nous pas avoir une proposition à cette fin?

M. BENIDICKSON: Monsieur le président, je propose que le Comité demande la permission de faire imprimer, à l'usage du Comité et du Parlement, les documents et témoignages qu'il pourra juger utiles, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la proposition, messieurs. Tous ceux qui sont en faveur? Contre?

La motion est adoptée.

Il faudra maintenant déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer relativement aux bills 106 et 158. Une motion à cette fin pourrait être présentée?

M. ASHBOURNE: Je propose, appuyé par M. Philpott, que soient imprimés 750 exemplaires en anglais et 250 en français des procès-verbaux et documents relatifs aux bills 106 et 158.

Le PRÉSIDENT: Vous avez bien entendu la motion, messieurs. Tous ceux en faveur? Contre?

La motion est adoptée.

Le premier bill à l'ordre du jour est la Loi modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec, bill 106 (bill Q-1 du Sénat).

M. C. F. Elderkin est présent et donnera toutes les explications désirées touchant ce bill. Avec votre approbation, je demanderai au témoin de faire un exposé préliminaire afin d'éclairer le Comité sur la portée du bill.